

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le 19 Décembre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de L'ESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 13 Décembre 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. SONNI Conseiller M ^{al}
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM BERNARD, ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

439 - OBJET : Cession de l'immeuble communal sis 11 rue JJ Rousseau – modification d'identité de l'acquéreur

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 Octobre dernier, le conseil municipal a décidé la cession de l'immeuble communal sis 11 rue Jean-Jacques Rousseau.

L'agence immobilière en charge de la transaction nous avait communiqué l'identité de l'acquéreur, M. Sylvain THORE. Or, ce dernier vient de nous informer qu'il souhaitait acquérir le bien au nom de la société qu'il a constituée à savoir la SAS ABC IMMO, plutôt qu'en nom propre. Il convient donc de modifier en conséquence la délibération N°415 du 8 Octobre 2024, les autres conditions de vente restant inchangées. Il est à préciser, que le compromis de vente a été signé le 2 décembre dernier.

M. le Maire propose donc à l'assemblée la cession de l'immeuble cadastré AK 106 d'une surface d'environ 290 m², sis 11 rue JJ Rousseau à la SAS ABC IMMO, au prix de **40 000 €**.

La rédaction des actes, à la charge de l'acquéreur, est confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De céder l'immeuble communal cadastré AK 106 d'une surface d'environ 290 m², sis 11 rue JJ Rousseau à la SAS ABC IMMO, au prix de **40 000 €**.
- ☞ Que la rédaction de l'acte, à la charge de l'acquéreur, est confiée à l'office notarial PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet.
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20241219-2024-439-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 23/12/2024



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD